

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, Le treize octobre à quatorze heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur François GRECO - Maire.

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Eric DUPUIS, M Philippe NOWAK (arrivé à 14h20)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents : Mme France LAJOIE

A quatorze heures Monsieur François GRECO déclare que la séance est ouverte.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Claude TORMO.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Délibération 2023-54 : Appel d'Offres – Lancement d'un avis d'appel public à concurrence pour la délivrance des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public hydroélectrique des retenues de Quinson – Lac de Montpezat

Délibération 2023-55 : Ecole – Tarification de la cantine scolaire au 1^{er} novembre 2023

Délibération 2023-56 : Ecole – Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire de Montagnac-Montpezat

Délibération 2023-57 : Logement – Bail logement communal Montpezat

Délibération 2023-58 : Logement – Résiliation du bail de Monsieur Philippe ACKERMANN

Délibération 2023-59 : Energie – Transfert de compétence IRVE au SDE04

Délibération 2023-60 : Energie – Modalités d'implantation de bornes électriques sur le territoire communal et participation financière SDE04

Délibération 2023-61 : Energie – Approbation de la convention de participation financière pour la participation au déploiement du réseau d'infrastructures de charges pour véhicules électriques (IRVE)

Délibération 2023-62 : Social – Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement 2023

Fin de séance à 14h30

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude TORMO



Le Maire
François GRECO

